



NEGOCIATION APC AGRIERS « Projet PREFACE », FO a signé

Phase finale des échanges et position des intervenants

Réunions R4 : Relecture de l'accord, « modifications à la virgule », dernières propositions

➡ Rappel : 8 réunions ont eu lieu sur les thèmes 1, 2 et 3 lors desquelles **FO** a fortement porté ses revendications : sur les investissements, engagements charges et organisation du travail. Les réunions de relecture ont eu lieu les 2 et 9 sept. lors desquelles chaque O.S. pouvait encore formuler des revendications et des améliorations. A cette étape :

- ✓ La CGT a confirmé sa non signature et n'a formulé aucune contre-propositions.
- ✓ La CFDT, peu revendicatrice, a exprimé une proposition tardive qui remettait en cause l'architecture de l'accord que la Direction a immédiatement balayée.
- ✓ FO a formulé 2 ultimes propositions pour faire suite aux remontées du terrain.

Pourquoi **FO** signe ?

Les alertes perçues en 2019, confirmée en CSE central à plusieurs reprises par GSC Europe avec plusieurs scénarii visant à réduire de manière drastique les charges (transferts cartes et produits vers RIGA), ont conduit les élus **FO** à agir à tous les niveaux et vers les élus politiques locaux et régionaux afin de les alerter des risques sur l'emploi et la pérennité des AGRIERS (*voir nos tracts en 2019 et 2020*).

Pour **FO**, nous porterons toujours le choix de négozier pour maintenir l'outil industriel et des emplois à Angoulême plutôt que subir un désengagement stratégique de Schneider, voulu, calculé, gradué et inexorable, au profit de sites réputés « plus performants, rentables, agile et dynamiques ! ».

Accord Performance Collective (APC)

Pour rappel : alors que Poitiers, Dijon, Chalons ou Espagnac avaient mis en place leur « APC » en 2019 ... les négociations n'ont pas démarré sur Angoulême en 2020 car de la part de GSC, le message entendu et très inquiétant était : « 3 usines d'électronique en Europe, nous engageons des réflexions ! »

Ces accords APC, mis en place par le gouvernement actuel, sont effectivement décriés dans leur version défensive mais permettent aussi dans leur version offensive, après négociation, de protéger par accord, l'emploi au travers de mesures « donnant-donnant » (investissements, organisation du travail, compensations).

Seule la Direction doit assumer cette stratégie qu'elle impose à TOUS et les efforts qu'elle demande ! Pour autant dans un monde industriel et économique « sans sentiments », croire que AGRIERS est « protégé et qu'il ne se passera rien », est pure illusion !

Quoi de plus facile qu'esquiver par démagogie et de vendre du rêve ... ce n'est pas notre position !!

En signant PREFACE, **FO, syndicat réformiste (et pas réformateur comme certains) préfère s'engager pour un avenir plus serein et le maintien du site et de VOS emplois !!**

Volet INVESTISSEMENTS

Après les confirmations en 2020 des investissements sur le testeur C1, la ligne de bornes V3, la machine insertion auto et le hangar, la Direction confirme un engagement sur 3 ans de 2,5M€/an.

Production : Ligne de pose CMS, vague SOLTEC

Bâtiment : sanitaires, zones de pause, etc...

Volet EMPLOI et FORMATION (obtenu pour donner suite aux revendications **FO** !)

Recrutements	
8 personnes dont 2 structures	2021 : à la signature
21 personnes dont 2 structures	Période 2022-2024
+ 4 personnes	Début 2025 : Si > 360 000 heures travaillées
+ 5 personnes	Mi 2025 : Si > 370 000 heures travaillées

Demande **FO** : La Direction accepte un budget de formation 145000€/an au lieu de 140000€

➡ **FO regrette le manque de courage de la Direction** pour ajouter un 3eme palier de recrutements au-delà de 370 000h et pour 2 embauches supplémentaires à la signature !

Volet Aménagement du temps de travail

Personnel concerné par l'accord au 1^{er} janvier 2022 :

- 140 factionnaires de jour (y compris SD actuellement),

- 35 équipiers de nuit

- Personnel CVD en journée : Mise en place d'un groupe fermé et gestion de ces contrats dans le cadre de la commission paritaire de suivi avec de vraies solutions si besoin pour chaque personne.

Volet modulation :

Pas de modulations	modulations
Nuits et SD Personnel de maintenance Personnes CVD en horaires jours ou en mission services supports	Personnel de production en faction
Mi-temps thérapeutique, stagiaires, femmes enceintes > 3 mois, contrats intérimaires inférieur à 1 mois.	1 modulation « JOKER » à disposition du salarié. Compensation en cas de modulation haute annulée. Possibilité de prendre 2h d'AANC lors d'une modulation si motif impérieux. Pas de réduction de salaire si reliquat de factions basses en fin d'année Gestion des modulations basses assujettis aux leviers existants (polyvalence, intérim, etc..)

Horaires finaux retenus lors de la relecture de l'accord :

➡ Suite aux échanges entre Direction et personnel, **FO** a revendiqué une amélioration du nombre de JRTT pour les factions jour : passage de 10,5/11 JRTT à 12 JRTT fixes quel que soit le nombre de jours fériés !

Au 1er Janvier 2022	Proposition finale	
	Faction Jour	Equipe de nuit
Temps de travail effectif	7h23 min (7,39h)	8h13 min (8,23h)
Temps de travail effectif annuel (avec moy. 9 JF/an)	1582 h	1582 h
Pause payee	20 min (0,33h)	20 min (0,33h)
Faction Matin	4h50 – 12h33	
Faction Après-midi	12h33 – 20h16	
Faction Nuit	20h16 – 4h50	
Nb de modulations par trimestre	2 soit 8/an *	0
JRTT	12	11/11,5 + 2 CP**

* Sauf pour 2022 : 6 modulations /an soit 3 par semestre

** 2 jours de repos suivant article L3122-8 du code du travail

Volet compensation salariale :

- Augmentation de **4%** pour les factionnaires de jour (incluant les SD et horaires jour) et pour les autres personnes concernées par l'accord et **3%** pour les équipiers de nuit.
- **400€** de prime à la signature pour TOUS, concernés par les nouveaux horaires ou horaires jours.

Volets JRTT Autres et Heures Bouteilles :

- 1 JRTT autres à l'initiative de l'employeur pouvant être discutée en commission de suivi
- Maintien du compteur en Heures Bouteilles à hauteur de 35h.

La Commission paritaire de suivi de l'accord :

Sur le volet suivi de l'accord, la commission de suivi **sera le vecteur essentiel des signataires de l'accord** quant à son respect et sa mise en œuvre :

- Commissions ordinaires mais aussi déclenchement de commissions exceptionnelles à l'initiative des organisations syndicales signataires (idem pour la direction).
- Discussions et partages de décisions, entres autres, sur :
 - Les scenarii pour les personnes du groupe fermé
 - Sur les recrutements des CVD et MBC : quand, où ?
 - Sur la titularisation de personnes en mission
 - Sur les astreintes et modulations (y compris le cas des programmeurs CMS/ Vernis)
 - Sur la mise en œuvre de la JRTT collective
 - Sur la gestion du volume d'HB
 - Sur l'application équitable des rémunérations pour les nouveaux embauchés 2022-2025



A l'issue de cette négociation difficile, face à l'équilibre dans ce projet d'accord pour les AGRIERS, FO en concertation avec ses adhérents et ses élus, assumera la signature de cet accord !

Contactez vos négociateurs **FO** : Clément DOR, Vincent CLAUZEAU, Thomas MOREAU, Jean-Luc LEROY ; Thierry GRUET

Site Internet **FO** SCHNEIDER ELECTRIC : <http://www.fo-schneider.fr>

Mardi 21 Septembre 2021